Service départemental
d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 DEC. 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 6 décembre 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procuration : 2
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
22 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-40

Rapport sur le développement durable 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :
Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : Mme Corinne BRINGER.

Excusés :
Mmes Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGOLOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - Mme Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DÉLIBÉRATION N° 2022-40 : Rapport sur le développement durable 2022

L'article L 3311-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientation budgétaire. L'article L 3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département.
À ce jour, le SDIS de la Haute-Loire n'a pas mis en place de démarche structurée d'évaluation et de développement durable. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'actions sont menées ou envisagées au profit de l'environnement des personnels :

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Généralisation des matériels d'intervention et respect de la norme NFS 61528 (feux de forêts notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Location de véhicules hybrides et électriques ; (deux VL hybrides et un VLU électrique loués) ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées (marché renouvelé en 2021) ;
- Réduction des déchets et recyclage. Ainsi, concernant le marché de la maille, il a été demandé :
  - la modification des emballages ;
  - la récupération des effets usagers ;
  - le retraitement de 100% des polos acquis.
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (chauffe-eau solaire sur certains centres, éclairages basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux…) mais également au niveau de l'achat de fournitures (emballages, recyclages…). L'ensemble des éclairages sont en cours de remplacement par des LED
- Réduction du nombre de serveurs avec l'adoption de la technologie d'hyper convergence.

Projet à l'étude sur l'autoconsommation électrique des bâtiments de l'État-major et des centres d'incendie et de secours à l'aide de panneaux photovoltaïque nouvelle génération.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration prennent acte de la présentation du rapport sur le développement durable.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 DEC. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE